

9- Essences végétales recommandées

9-1- Programme local de prévention des déchets ménager et assimilés (PLPDMA) de Loire Forez agglomération 2019-2025

Le PLPDMA s'inscrit dans une dynamique visant à coordonner les initiatives du territoire dans le but d'engager une transition vers un modèle plus durable de circulation et d'échanges des biens, matériaux et idées. Les principaux objectifs visent à mettre en place une ligne directrice de réduction des déchets, d'accompagner l'évolution des pratiques et de coordonner les actions autour de la prévention des déchets.

Ce programme est un outil stratégique et opérationnel. Un plan d'action pluriannuel a été défini autour de 6 axes et 19 fiches actions. L'une d'elle promeut les essences à faible entretien.

Cette action s'inscrit dans l'axe 2 du PLPDMA à savoir la réduction et la gestion à la source des biodéchets. Les objectifs de cette action sont de :

- réduire les volumes des déchets verts à la source,
- réaliser un gain de temps et d'entretien,
- d'éviter les déplacements en déchèterie,
- protéger la biodiversité.

La promotion des essences à faible entretien permet, sur le long terme, de répondre à ces objectifs. La mise en place de cette action est rendue en partie possible par son inscription dans le PLUi.

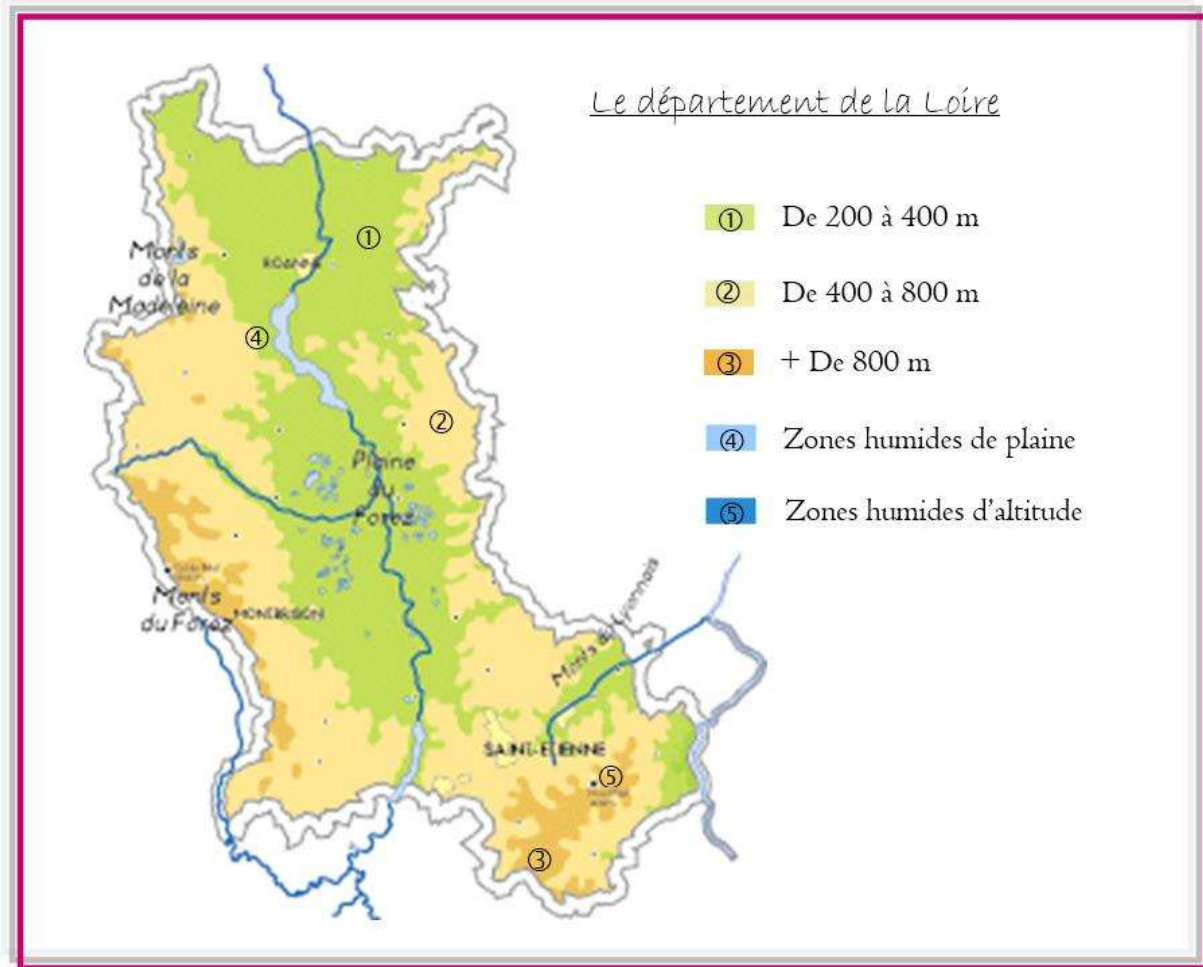
A l'horizon 2022/2023 la réalisation d'un guide des essences à faibles entretien est programmée. Ce guide viendra compléter les éléments énoncés ci-avant. Il pourra également être annexé au PLUi et ainsi s'ajouter à la liste des essences locales recommandées par le Département de la Loire détaillée en point 7.2.

9-2- Politique de développement durable du Département de la Loire

Dans le cadre de la politique de développement durable menée par le Département de la Loire, une attention particulière est portée sur la promotion des essences locales pour tout projet de plantations, adaptées aux conditions pédoclimatiques du territoire, dans un objectif de protection de l'environnement et des paysages.

Pour cela, il est préconisé de :

- Privilégier les espèces à faible potentiel allergisant, citées ci-dessous, dans les espaces urbains.
- Privilégier la diversité des essences dans les haies (limitation des risques allergisants, plus favorables à la biodiversité et, limitation des risques sanitaires pour les essences (ex pyrale du Buis).



NOM DE L'ESPECE NOM COMMUN NOM LATIN	HAUTEUR A L'AGE ADULTE	CROISSANCE	FEUILLES	TYPE DE MILIEUX	POTENTIEL ALLERGISANT
Les arbres à haut jet					
Aulne glutineux <i>Alnus glutinosa</i>	25 m	Rapide	Caduques	4 5	Fort
Chêne pédonculé <i>Quercus robur</i>	40 m	Lente	Caduques	1 2	Modéré
Chêne sessile <i>Quercus petraea</i>	35 m	Lente	Caduques	1 2	Modéré
Erable sycomore <i>Acer pseudoplatanus</i>	30 m	Rapide	Caduques	1 2 3 4 5	Faible/négligeable (par contact)
Frêne commun <i>Fraxinus excelsior</i>	30 m	Rapide	Caduques	1 2 3	Fort (Nul chez les plants femelles)
Hêtre <i>Fagus sylvatica</i>	35 m	Rapide	Caduques	1 2 3	Modéré
Merisier <i>Prunus avium</i>	25 m	Rapide	Caduques	1 2	-
Peuplier blanc <i>Populus alba</i>	30 m	Rapide	Caduques	4	Faible/négligeable (Nul chez les plants femelles)
Peuplier noir <i>Populus nigra</i>	30 m	Rapide	Caduques	4 5	Faible/négligeable (Nul chez les plants femelles)
Tremble <i>Populus tremula</i>	30 m	Rapide	Caduques	4	Faible/négligeable (Nul chez les plants femelles)
Tilleul <i>Tilia platyphyllos</i>	30 m	Rapide	Caduques	1 2 3	Modéré (par contact)
Les arbres bas ou arbres recépés					
Aulne glutineux <i>Alnus glutinosa</i>	20 m	Rapide	Caduques	4 5	Fort
Bouleau <i>Betula verrucosa</i>	20 m	Rapide	Caduques	1 2 3 4 5	Fort
Charme <i>Carpinus betulus</i>	20 m	Rapide	Caduques	1 2	Fort
Châtaigner <i>Castanea sativa</i>	20 m	Rapide	Caduques	1 2	Faible/négligeable
Erable champêtre <i>Acer campestre</i>	15 m	Moyenne	Caduques	1 2	Faible/négligeable (par contact)

Genévrier <i>Juniperus communis</i>	10 m	Lente	Persistantes	1 2 3	Modéré
Poirier commun <i>Pyrus pyraeaster</i>	20 m	Rapide	Caduques	1 2	-
Saule blanc <i>Salix alba</i>	20 m	Rapide	Caduques	4 5	Modéré (Proche de nul avec coupe régulière type têtard / Nul chez les plants femelles)
Saule marsault <i>Salix caprea</i>	15 m	Rapide	Caduques	4 5	Modéré (Proche de nul avec coupe régulière type têtard / Nul chez les plants femelles)
Les arbres bas ou arbres recépés					
Saule des vanniers <i>Salix viminalis</i>	10 m	Rapide	Caduques	4	Modéré (Proche de nul avec coupe régulière type têtard / Nul chez les plants femelles)
Sorbier des oiseleurs <i>Sorbus aucuperia</i>	15 m	Rapide	Caduques	3	-
Alisier blanc <i>Sorbus aria</i>	15 m	Moyenne	Caduques	1 2 3	-
Les arbustes					
Ajonc d'Europe <i>Ulex europaeus</i>	4 m	Rapide	Persistantes	1 2	-
Aubépine <i>Craetaegus monogyna</i>	6 m	Lente	Caduques	1 2 3	-
Camérisier <i>Lonicera xylosteum</i>	2 m	Rapide	Caduques	1 2 3	-
Cornouiller sanguin <i>Cornus sanguinea</i>	5 m	Rapide	Caduques	1 2	-
Fusain d'Europe <i>Euonymus europaeus</i>	5 m	Lente	Caduques	1 2 3	-
Genêt des teinturiers <i>Genista tinctoria</i>	0,70 cm	Rapide	Persistantes	1 2 3	-
Groseillier à maquereau* <i>Ribes uva crispa</i>	1,5 m	Moyenne	Caduques	1 2	-

Houx <i>Ilex aquifolium</i>	10 m	Lente	Persistantes	1 2 3	-
Noisetier <i>Corylus avellana</i>	4 m	Rapide	Caduques	1 2 3	Fort
Pommier sauvage <i>Malus sylvestris</i>	8 m	Moyenne	Caduques	1 2	-
Prunellier <i>Prunus spinosa</i>	4 m	Lente	Caduques	1 2 4	-
Troène <i>Ligustrum vulgare</i>	3 m	Lente	Persistantes	1 2	Modéré (par contact, proche de nul avec coupe régulière)
Saule pourpre <i>Salix purpurea</i>	6 m	Lente	Caduques	4 5	Modéré (Proche de nul avec coupe régulière type têtard / Nul chez les plants femelles)
Sureau noir <i>Sambucus nigra</i>	8 m	Moyenne	Caduques	1 2 3 (4 5)	-
Viorne obier <i>Viburnum opulus</i>	4 m	Rapide	Caduques	4 5	-

9-3- Flore exotique envahissante en Rhône-Alpes : espèces déconseillées

La liste ci-dessous reprend les essences classées comme espèces exotiques envahissantes avérées dans le cadre du bilan de la problématique végétale invasive en Rhône-Alpes de 2020 réalisée par le Conservatoire Botanique Alpin. Il s'agit de plantes exotiques présentant un comportement envahissant avéré en milieu naturel dont la prolifération occasionne des dommages importants sur les espèces végétales indigènes et les communautés végétales.

Pour consulter les listes actualisées et plus d'informations, il est possible de consulter le site : <http://eee-auvergnerhonealpes.fr/wordpress/index.php/faune-et-flore-invasives/>

NOM DE L'ESPECE NOM LATIN
Acer negundo L.
Achillea crithmifolia Waldst. & Kit.
Ailanthus altissima (Mill.) Swingle
Ambrosia artemisiifolia L.
Amorpha fruticosa L.
Artemisia annua L.
Artemisia verlotiorum Lamotte
Azolla filiculoides Lam.
Bidens frondosa L.
Buddleja davidii Franch.
Bunias orientalis L.

Campylopus introflexus (Hedw.) Brid.
Cyperus eragrostis Lam.
Elodea nuttallii (Planch.) H.St.John
Erigeron annuus (L.) Pers.
Erigeron canadensis L. (b.)
Erigeron sumatrensis Retz. (b.)
Galega officinalis L.
Helianthus tuberosus L.
Heracleum mantegazzianum Sommier & Levier
Impatiens balfouri Hooker fil.
Impatiens glandulifera Royle
Impatiens parviflora DC.
Lemna minuta H.B.K.
Lindernia dubia (L.) Pennell
Ludwigia grandiflora (Michaux) Greuter & Burdet
Ludwigia peploides (Kunth) P.H. Raven
Myriophyllum aquaticum (Velloso) Verdcourt
Panicum capillare L.
Parthenocissus inserta (A. Kerner) Fritsch
Reynoutria japonica Houtt.
Reynoutria x-bohemica Chrtek & Chrtkova
Robinia pseudoacacia L.
Senecio inaequidens DC.
Solidago canadensis L.
Solidago gigantea Aiton
Symphotrichum gr. novi-belgii (inclus S. lanceolatum, S. novi-belgii et S. x salignum)
Vallisneria spiralis L.
Vitis gr. riparia (inclus Vitis rupestris et riparia x rupestris)
Xanthium orientale L.